

FNAC CONDAMNEE

Suite et fin d'un long épisode qui avait commencé en 2006 et qui s'est terminé par une opprobre absolue pour la FNAC :

Elle est condamnée pour discrimination syndicale du délégué CGT de la Fnac d'Annecy.

Cela n'étonnera pas vraiment certaines et certains d'entre nous puisque en matière de discrimination, la Fnac n'est pas à son premier coup. Au vue des derniers documents sociaux délivrés lors des NAO, nous avons remarqué le traitement lamentable qui est réservé au personnel féminin en matière de salaire et de temps de travail. Sans compter qu'elles sont trop peu représentées au sein de la direction.

Lutter contre une discrimination c'est lutter contre toutes les discriminations.

Nous avons eu le rêve où la Fnac augmentait vraiment nos salaires, il y avait un meilleur traitement des femmes au sein de notre entreprise, où aucun cadre, aucun membre masculin de la direction n'avait osé dire à une femme qu'elle n'était pas « évaluable » par son absence liée à un congé de maternité, nous avons eu le rêve où nous étions tous mieux considérés, où le syndicalisme et la revendication étaient encore écoutés, nous avons eu le rêve que nous pouvions avoir une vie privée. Nous avons eu le rêve que nous serions tous nés égaux en droit, qu'aucun ne manquerait de rien, ni de manger, ni de se loger, ni de se vêtir, ni même d'amour.

Nous avons fait le rêve d'être heureux !